

# PS-Verts : ça tourne mal

► Le maire de Toulouse, le socialiste Pierre Cohen, souhaiterait remettre la main sur les transports à Toulouse ► Un projet qui a le don de provoquer la colère des élus Verts en charge depuis dix-huit mois du dossier

L'entente entre le PS et les Verts, qui a permis l'élection de Pierre Cohen à la mairie de Toulouse en mars 2008, a-t-elle vécu ? L'accord a pris du plomb dans l'aile, depuis deux jours, et "le coup de force" – comme le qualifient les Verts – du président du Grand Toulouse.

En démissionnant avec sept autres élus (le SMTC en compte dix), Pierre Cohen compte sur une nouvelle élection (proposition qu'il soumettra lundi en conseil de la communauté urbaine) pour prendre la tête du SMTC-Tisséo, ce qui abouti-

rait à l'éviction de Stéphane Coppey. Face aux représentants des syndicats du métro, qu'il a reçus hier, Pierre Cohen a fustigé le manque de compétence du président en place pour gérer les conflits sociaux. "La gestion Coppey ne fonctionne pas, le dialogue social n'existe pas", ajoutait encore un des démissionnaires.

Chez les Verts, la pilule passe mal. "Cette décision n'arrangera rien, Stéphane Coppey est sanctionné car il défend un plan de déplacement ambitieux", expliquait hier Régis Godec, élu

Vert municipal. Stéphane Coppey s'est dit surpris par "la brutalité de la décision", et a défendu son bilan, basé selon lui sur le dialogue et la défense de toutes les collectivités locales au sein de SMTC-Tisséo. Une façon d'accuser à mots couverts Pierre Cohen de ne défendre que les intérêts du Grand Toulouse. Les débats risquent d'être animés ce matin au conseil municipal et lundi au conseil de la communauté urbaine.

**PHILIPPE FONT**

## Repères

Les syndicats des agents du métro ont été reçus par le président de la communauté urbaine du Grand Toulouse, Pierre Cohen, qui leur a demandé de suspendre la grève jusqu'à mercredi et leur a proposé la nomination d'un médiateur.

Cette proposition a été refusée par les syndicats, qui ont reconduit le mouvement de grève pour au moins vingt-quatre heures.